

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 10 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 00 minutes sous la présidence de M. Duparc André.

Secrétaire de Séance : M. Duparc

Présents : Mmes Morel et Nury, M. Perreal, adjoints, Mmes Rivollier, Fallot, Meresse, Dalmedo, Amarin, MM. Ameno, Vesin, Deville

Excusés : M. Aymont (pouvoir à M. Duparc), Mme Vernaz,

Absents : Mme Bigot, M. Carlod,

Ordre du Jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du Compte de Gestion 2017 de la Commune
3. Vote du Compte Administratif 2017 de la Commune
4. Approbation du Compte de Gestion 2017 du lotissement Pré Fleuri
5. Vote du Compte Administratif 2017 du lotissement Pré Fleuri

- Compte-rendu d'activités -

1- Désignation du président de séance

Monsieur André DUPARC est désigné secrétaire de séance.

2- Approbation du Compte de Gestion 2017 de la Commune

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice N-1, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
-

Hors de la présence de M. DUPARC, maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3- Vote du Compte Administratif 2017 de la Commune

Réuni sous la présidence de Mme MOREL, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				729 341.47		
Opérations de l'exercice	1 623 839.26	2 363 723.34	1 433 313.34	1 410 485.67		
TOTAL	1 623 839.26	2 363 723.34	1 433 313.34	2 139 827.14	4 332 869.19	4 579 265.48
Résultat de clôture		739 884.08				
Restes à réaliser			1 275 716.59	75 715.00		
TOTAL CUMULE		739 884.08	2 709 029.93	2 215 542.14	4 332 869.19	
RESULTAT DEFINITIF		739 884.08	49 348.79	706 513.80		246 397.19

Hors de la présence de M. DUPARC, maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget communal 2017.

4 - Approbation du Compte de Gestion 2017 du lotissement Pré Fleuri

Réunis sous la présidence de Madame Morel.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice N-1, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2017** au **31 décembre 2017**, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2016** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2017**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

5-Vote du Compte Administratif 2017 du lotissement Pré Fleuri

Réunis sous la présidence de Mme MOREL Mireille

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par le maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		315 968.18		8 000.00		323 968.18
Opérations de l'exercice						
TOTAL						
Résultat de clôture		315 968.18		8 000.00		323 968.18
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE		315 968.18		8 000.00		323 968.18
		315 968.18		8 000.00		323 968.18

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Séance levée à : 19h30.
